

DELIBERATION - CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/11/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 13

Présents: 9

Nombre de suffrages : 10

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze novembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GILLAUX Pascal.

Etaient présents :

M. BERTHE Laurent, M. BISSEUX Bruno, M. GILLAUX Pascal, Mme GUENET Monique, Mme LAMBERT Pascale, Mme LARCHER Mireille, Mme LECLERCQ Karine, M. LEVENT Jean-Marc, Mme RAGUET Sandrine

Procuration(s):

M. BERTOLUTTI Didier donne pouvoir à M. GILLAUX Pascal

Date de convocation 07/11/2024

Date d'affichage 07/11/2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

../../....

et publication du :

26/11/2024

Etai(ent) absent(s) :

<u>Etai(ent) excusé(s)</u>:

M. BERTOLUTTI Didier, Mme ENGRAND Emeline, Mme PAILLIOT Sandrine,
Mme TEDESCHI Marie

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme RAGUET Sandrine

2024-091 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'HARMONIE MUNICIPALE DE FROMELENNES ET A L'ASSOCIATION DES NUTONS FESTIFS.

Compte tenu de l'engagement de l'Harmonie Municipale de Fromelennes et de l'association Les Nutons Festifs, compte tenu du nombre de manifestations organisées dans les salles communales qu'elles doivent louer;

Le Conseil Municipal,

Décide de verser une subvention exceptionnelle de deux cents €uros à l'Harmonie Municipale de Fromelennes et à l'association des Nutons Festifs (somme qui correspond à une location de la salle du Richat par une association communale de Fromelennes)

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait écrifié conforme.

Fait à FROMELENNES

Le Maire,

Mairie de Fromelennes

18 Rue des écoles 08600 FROMELENNES

Tél: 03.24.42.00.14 Fax: 03.24.42.37.56 Courriel: fromelennes@wanadoo.fr